



Suspension administrative suite à alcoolémie

Par **tqpe**, le **08/06/2011** à **17:03**

Bonjour,rnrnrnvoilà, mon époux s'est fait retiré son permis il ya environ 3 semaines suite à un taux d'alcoolémie dans le sang de 0.68mg/l air expiré(après avoir fait un pot entre collègues !!!),c'était un vendredi, le dimanche il était convoqué à la gendarmerie pour faire sa déposition, puis le gendarme après avoir téléphoné au procureur lui a annoncé qu'il aurait 3 mois de suspension avec 350 euros d'amende, mais que le préfet devait valider cette décision, ce gendarme nous a remis ensuite une convocation au tribunal de Grande instance devant le délégué du procureur le jeudi 15 septembre(ce qui fait 4 mois après la date des faits).Ma question est au sujet du délai pour recevoir la notification du préfet, n'y a t il pas vice de procédure puisque celà fait 3 semaines et nous n'avons toujours rien reçu ???rnrnMerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **19:02**

Est-ce que le gendarme a pris le permis de votre mari ?